

FSU 84

Septembre 2017, n° 101

Pour l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture, la Formation, l'Insertion

TRIMESTRIEL DE LA FSU VAUCLUSE

116 rue Carreterie, 84000 Avignon

Tel. 04 90 82 15 50 – Fax. 04 90 85 36 36 – Mail : fsu84@fsu.fr

Site internet : fsu84.fsu.fr

AVIGNON CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

DEPOSE LE 28/09/17

N° CPPAP: 0614 S 07929

N° ISSN: 1628-1071

Prix : 1,5 euro

Tirage : 1600 ex

Dir. de publication: S. Bartet

Rédacteur en chef: S. Bartet

Sommaire

Page 1 : L'édito

Page 2 : Conditions de rentrée 2017 dans le Vaucluse

Page 3 : Suppression des « contrats aidés » :
au mépris des personnes et des besoins

Page 4 : Grève fonction publique le 10 octobre

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU 84.
Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer
les informations vous concernant en vous adressant à la FSU Vaucluse.

L'édito : Destruction, création ou contestation ?

Le nouveau Président de la République, Emmanuel Macron, peut, dans le même temps, traiter les opposants à sa loi Travail II de « fainéants », de « cyniques », d'« extrémistes » et prétendre, en matière de politique économique, « libérer le processus de destruction créatrice », « dans un monde très schumpétérien ». Le mépris de classe, puis le vernis intellectuel : de grands écarts de « com », mais une cohérence politique de fond.

L'économiste Schumpeter a forgé la théorie de destruction créatrice pour expliquer les cycles du capitalisme et la tendance à la croissance : les activités économiques les moins performantes seraient remplacées (détruites) par les nouvelles, davantage porteuses d'innovations et créatrices de croissance. Contestable évidemment : l'évolution économique n'est pas mécanique. Par ailleurs, les dégâts sociaux, issus de la « destruction » d'activités, ne se résolvent pas tout seul.

Mais admettons. Quelles activités et quelles entreprises créatrices seraient libérées par la politique de M. Macron ? La finance, qui sera encore favorisée par sa politique fiscale ? Les entreprises qui feront de la France une « start-up nation » ? Et sur quel modèle ? Celui de l'ubérisation ? Celui des entreprises géantes profitant des nouvelles technologies de la communication et d'internet (de la téléphonie mobile à la vente par correspondance, en passant par les « réseaux sociaux »), championnes du dumping social et de l'évasion fiscale et finalement peu créatrices d'emplois ? Est-ce la croissance, soutenable et souhaitable,

face aux enjeux productifs, sociaux et environnementaux de demain ?

On voit mieux ce que prévoit de détruire la politique néolibérale de M. Macron et de son gouvernement : le Code du Travail d'abord et, au-delà, la protection sociale, les droits sociaux et les revenus du Travail, y compris ceux des fonctionnaires, les moyens des services publics.

C'est pour cela que la FSU s'est à nouveau mobilisée aux côtés de la CGT et de Solidaires, le 12 puis le 21 septembre dernier, contre la désagrégation du Code du travail. Elle a aussi appelé à la journée nationale unitaire de mobilisation des retraités, le 28 septembre. Et **le 10 octobre prochain, la FSU et toutes les fédérations de fonctionnaires appellent à la grève dans la fonction publique.**

M. Macron néglige sans doute d'autres aspects d'une pensée « schumpétérienne », moins souriants pour le capitalisme, intégrant des dimensions politiques et sociales : la destruction créatrice engendrerait forcément, par les dégâts qu'elle provoque, mécontentements et contestation sociale, pendant que l'idéal démocratique renforcerait les notions d'égalité ou de service public.

Et si l'on reprenait le chemin d'une contestation massive, majoritaire, si un mouvement syndical et social d'ampleur pouvait renaître ? Voilà un processus de création qui serait nécessaire.

Sylvain Bartet, secrétaire départemental de la FSU

Conditions de rentrée scolaire 2017 dans le Vaucluse

Premiers impacts des tirs du gouvernement

Le nouveau ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer, n'est pas responsable, pour l'essentiel, des moyens dévolus pour la rentrée de septembre 2017. Pour autant, lui et le nouveau pouvoir ont perturbé cette rentrée et indiqué un cap idéologique, à rebours des valeurs et des besoins du service public. Les problèmes de fond s'aggravent, y compris dans notre département.

De la « com » à l'idéologie

Pour la rentrée 2017, le nouveau ministre a lancé des polémiques-écrans-de-fumée (à propos des méthodes de lecture, des téléphones portables...), annoncé des chantiers qui ne peuvent que susciter la méfiance (la « réforme » du Bac)... Surtout, il s'est inscrit dans un cadre idéologique néolibéral, repoussant la question des moyens humains, poussant toujours plus loin la diffusion du néo-management et de la concurrence au sein de l'Ecole publique (entre écoles et établissements comme entre enseignants), sous couvert d'« autonomie ».

En ligne de mire, le projet de recrutement des enseignants par les chefs d'établissements. Voire la remise en cause du statut de fonctionnaire ? Ainsi, avant de devenir ministre, à la question « faudrait-il aller jusqu'à changer le statut des enseignants, en proposant aux nouveaux professeurs des contrats de travail de droit privé ? », il répondait : « Pourquoi pas, même s'il ne faut pas commencer par cela. » (*L'Express*, 9 janvier 2017)¹ Tout un programme.

Rentrée perturbée dans les écoles primaires

En attendant, une mesure d'ampleur a déjà été prise dans le premier degré : le passage des classes de CP à 12 élèves, dans les écoles classées en « REP+ »². Avec, derrière l'effet d'annonce et l'affichage d'une mesure de progrès, une réalité plus dure.

1. http://www.lexpress.fr/education/jean-michel-blanquer-l-autonomie-des-ecoles-la-reforme-obligatoire_1866064.html

2. REP : Réseaux d'éducation prioritaire, avec 2 catégories (REP et REP+), distinguant les écoles et établissements les plus marqués par les difficultés sociales.



Dans le cadre d'une politique scolaire ambitieuse, avec des moyens à la hauteur et de façon réfléchie, réduire davantage les effectifs de CP pourrait être une bonne chose. Mais là, il a fallu « déshabiller Pierre pour habiller Paul ». Cette mesure a été financée aux dépens, d'abord, du dispositif « plus de maîtres que de classes » (moins 22 postes attribués à ce dispositif dans le Vaucluse), dont il ne reste presque plus rien, alors qu'il commençait à peine à se développer et à porter ses fruits, pour mieux prendre en charge les difficultés scolaires. Aux dépens aussi des RASED³ (-7 postes dans le département), du remplacement (-3 postes), des effectifs des autres classes, des besoins d'ouvertures de classes supplémentaires, etc.

Une mesure précipitée et improvisée, pour les besoins de la « com » du Président et du Ministre, sans tenir compte de l'organisation, déjà prévue dans les écoles, des équipes enseignantes, ni des problèmes de locaux qu'elle pouvait poser, en augmentant le nombre de classes de CP. On se demande à quoi conduirait son extension (annoncée pour les années prochaines aux classes de CE1 en REP+, puis aux classes de CP et CE en REP), sans création massive de postes. Ce que le ministre n'envisage pas...

Problèmes de fond

Alors que les réalités de fond sont là avec, en premier lieu, notamment dans le Vaucluse, le problème des effectifs

3. Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

par classe, donc des créations de postes, celles issues du quinquennat Hollande n'ayant pas été suffisantes.

Dans les collèges du Vaucluse (de la compétence de l'Administration départementale), 603 élèves de plus étaient attendus pour la rentrée 2017⁴. La création de 16 postes a permis la création de seulement 14 divisions (ou classes) supplémentaires, soit l'équivalent d'une division pour 43 élèves de plus. Le problème est criant en 6ème, avec 3 divisions créées pour 167 élèves supplémentaires, soit l'équivalent d'une division pour 56 élèves de plus. Autant dire que la moyenne des effectifs par classe et le nombre de classes surchargées ne pourront qu'augmenter.

Dans le premier degré, il y a bien eu 38 postes supplémentaires, mais il en aurait fallu 33 de plus pour « absorber » la création des classes de CP à 12.

À cela s'ajoute la décision gouvernementale de supprimer, massivement dans l'Education, les emplois en « contrats aidés » (voir article suivant). Or, ces emplois permettent d'assurer des missions indispensables au fonctionnement des écoles et des établissements. Ils se révèlent particulièrement nombreux dans le département, faute de créations d'emplois plus stables pour assurer ces missions.

Comment seront-elles remplies demain sans réemploi des agents en « contrats aidés » ? L'accueil dans de bonnes conditions des enfants et des parents, l'encadrement correct des élèves et les conditions de travail des autres personnels en dépendent.

4. Données de juin 2017 de la DASEN

Suppression des « contrats aidés » : au mépris des personnes et des besoins

Le gouvernement actuel a brutalement décidé de supprimer des dizaines de milliers d'emplois en « contrats aidés » (des CUI, contrats uniques d'insertion, dans le secteur public). **Cette décision concerne plus de 1.600 emplois dans le Vaucluse et menace en particulier le fonctionnement des services publics.**

Les besoins sont là

La décision, significative d'une forme de mépris de classe de la part du nouveau pouvoir, engendrera des situations dramatiques pour ceux dont les contrats seront supprimés, considérés comme une variable d'ajustement comptable.

En outre, les recrutements d'emplois précaires, à temps partiels, en contrats aidés, sont venus pallier les manques de créations de postes plus stables, dans les missions qu'ils exercent, car les besoins sont là. La menace de leurs suppressions rend cette situation, conséquence de choix politiques, d'autant plus flagrante. C'est par exemple le cas, très net, de l'Education dans le Vaucluse.

Le cas de l'Education

Dans les écoles primaires, les collèges et lycées du Vaucluse, plus de 600 emplois, sur presque 800, en contrats aidés, sont destinés à disparaître. Seuls les contrats d'AVS (auxiliaires de vie scolaire), pour l'assistance des élèves handicapés, seraient maintenus.

Pourtant, les autres emplois « aidés » sont aussi indispensables, au travail des directeurs d'écoles primaires (aide à la direction) ou, dans les collèges et les lycées, au fonctionnement des vies

scolaires (déjà sous-dotées dans le département), des services d'administration et de gestion, de l'entretien et des cantines... La fin des emplois aidés engendrera des difficultés de fonctionnement insurmontables. Leur disparition dégradera la qualité du service rendu aux usagers comme les conditions de travail des autres personnels.

L'Etat est d'abord en cause, mais les collectivités territoriales aussi. Ainsi, de nombreux emplois en CUI, recrutés dans les collèges du Vaucluse (en moyenne un ou deux par établissement) et financés par l'Etat, participent à l'entretien et aux services de cantine, compétences relevant pourtant du Conseil Départemental. Certes, le Département ne les pas a recrutés lui-même, mais il se repose en partie sur ces emplois, qui lui ont permis de limiter le nombre d'agents territoriaux. Que fera-t-il demain, quand il ne pourra plus profiter de cette situation ?

En action pour le maintien des emplois

Que feront les agents ayant perdu leurs emplois « aidés », alors que la dimension d'insertion des CUI (pour des formations et d'autres emplois

futurs), a été négligée par l'Etat ? Dans quelles conditions travailleront les autres agents, confrontés au manque de moyens humains ?

Face à cette situation, la FSU revendique le réemploi de tous les agents, menacés par la suppression des contrats aidés. Au lieu de les supprimer, il faudrait à terme les transformer en emplois à temps plein, pérennes et statutaires.

Dès l'annonce gouvernementale, la FSU84 et ses syndicats se sont mobilisés, contre la suppression des contrats aidés. Une délégation intersyndicale CGT-FSU-Solidaires a obtenu une audience le 21 septembre dernier auprès du Préfet. Mais il a rejeté les analyses et les revendications portées par les syndicats.

Ce jour là, avant la manifestation contre la loi Travail II, la FSU84 avait appelé à un rassemblement pour le maintien des emplois « aidés », réunissant près de 100 personnes.

Au moment où ce journal est écrit, partout, les militants des syndicats de la FSU84, les personnels, les usagers, se sont déjà engagés et continuent de le faire pour défendre les emplois « aidés » ; les pétitions et les actions se sont multipliées et cela devrait continuer : rassemblement prévu à

Orange, le 25 septembre, avec le soutien de la FSU84 ; deuxième rassemblement à Avignon, le 27 septembre, devant la Préfecture, à l'appel de la FNEC-FP-FO, de la FSU, de la CGT Educ' et de l'UNSA Education, ainsi que de la FCPE...

Il ne faut pas relâcher la pression. Les enjeux sont à la fois immédiats et à plus long terme, individuels et collectifs.



Mardi 10 octobre 2017 : Grève nationale de la fonction publique À l'appel de toutes les fédérations syndicales de fonctionnaires

Nous pouvons stopper les offensives contre la fonction publique

Depuis la rentrée, la FSU a proposé une mobilisation de haut niveau de la fonction publique, la plus unitaire possible.

Les mauvais coups et les annonces dangereuses s'accroissent de nouveau pour les fonctionnaires, déjà victimes d'une politique d'austérité de long terme. Le nouvel exécutif entend appliquer une feuille de route néolibérale et régressive : nouveau gel de la valeur du point d'indice ; rétablissement prévu, particulièrement vexatoire, d'une journée de carence ; annonce d'une suppression de 120.000



postes (dont 70.000 dans la fonction publique territoriale) ; « étalement » des mesures de revalorisation « PPCR » (parcours professionnels, carrières et rémunérations), pourtant seule perspective actuelle en la matière... La suite est connue si nous ne faisons rien.

Pour nos métiers, nos conditions de travail et de vie, pour la reconnaissance de notre travail, de nos qualifications et de nos rémunérations, pour promouvoir des services publics de qualité : tous en grève et tous dans l'action le 10 octobre.

Extrait du communiqué national intersyndical (15 septembre 2017)

« les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.

Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent.e.s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, **le non rétablissement de la journée de carence** et les **moyens nécessaires** pour permettre aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics. »



Le 10 octobre Manifestation départementale unitaire à Avignon

Départ 10h30 – Cours Jean Jaurès

**Pour la fonction publique et les services publics,
tous en grève, tous à la manifestation.**